

# ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

ProCare Lab 11 AP

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse/fabricant

Miele & Cie. KG  
Carl-Miele-Straße 29  
D-33332 Gütersloh  
No. de téléphone +49 5241 89 0  
No. Fax +49 5241 89 2090  
www.miele-professional.com

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

|               |      |
|---------------|------|
| Skin Corr. 1B | H314 |
| Eye Dam. 1    | H318 |
| STOT SE 3     | H335 |

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

### composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient métasilicate de disodium; percarbonates de sodium

### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### métasilicate de disodium pentahydraté

No. CAS 10213-79-3  
No. EINECS 229-912-9  
Numéro 01-2119449811-37  
d'enregistrement  
Concentration >= 25 < 50 %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Skin Corr. 1B H314  
STOT SE 3 H335  
Eye Dam. 1 H318  
Met. Corr. 1 H290

##### carbonate de sodium

No. CAS 497-19-8  
No. EINECS 207-838-8  
Numéro 01-2119485498-19  
d'enregistrement  
Concentration >= 25 < 50 %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Eye Irrit. 2 H319

##### percarbonates de sodium

No. CAS 15630-89-4  
No. EINECS 239-707-6

## ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

Numéro d'enregistrement 01-2119457268-30  
Concentration  $\geq 5$   $< 15$  %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Ox. Sol. 3 H272  
Acute Tox. 4 H302  
Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)  
Eye Dam. 1 H318  $\geq 25$  %  
Eye Irrit. 2 H319  $\geq 7,5 < 25$  %

### fatty alcohol, ethoxylated

No. CAS 146340-16-1  
No. EINECS 604-522-5  
Concentration  $\geq 0,1$   $< 1$  %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Skin Irrit. 2 H315  
Aquatic Acute 1 H400  
Aquatic Chronic 3 H412

### Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

# ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

# ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

TRGS 510

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P2

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation

Contact permanent avec les mains

Matériau approprié

néoprène

Épaisseur du gant

&gt;= 0,65 mm

Temps de pénétration

&gt; 480 min

Matériau approprié

nitrile

Épaisseur du gant

&gt;= 0,4 mm

Temps de pénétration

&gt; 480 min

Matériau approprié

butyle

Épaisseur du gant

&gt;= 0,7 mm

Temps de pénétration

&gt; 480 min

Utilisation

Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié

nitrile

Épaisseur du gant

&gt;= 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État de la matière**

solide

**Couleur**

blanc

**Odeur**

caractéristique

**Point de fusion**

Remarque

non déterminé

**Point de congélation**

Remarque

non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Remarque

non déterminé

## ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

### inflammabilité

évaluation non déterminé

### Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non applicable

### Point d'éclair

Remarque Non applicable

### Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

### température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

### valeur pH

|                                |   |    |    |
|--------------------------------|---|----|----|
| Valeur                         | > | 13 |    |
| Concentration/H <sub>2</sub> O |   | 10 | %  |
| température                    |   | 20 | °C |

### Viscosité

Remarque Non applicable

### solubilité(s)

Remarque non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

### Pression de vapeur

Remarque non déterminé

### Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

### Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

## 9.2. Autres informations

### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

### Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

### Hydrosolubilité

Remarque soluble

### propriétés explosives

évaluation non

### Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

### Masse volumique apparente

|        |      |     |                   |
|--------|------|-----|-------------------|
| Valeur | env. | 970 | kg/m <sup>3</sup> |
|--------|------|-----|-------------------|

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Le contact avec les acides libère des gaz irritants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë par voie orale

|          |                                                                                          |      |       |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|
| Espèces  | rat                                                                                      |      |       |
| ATE      | >                                                                                        | 2000 | mg/kg |
| méthode  | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)                                                |      |       |
| Remarque | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |      |       |

##### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

###### percarbonates de sodium

|         |                       |      |       |
|---------|-----------------------|------|-------|
| Espèces | rat                   |      |       |
| DL50    |                       | 1034 | mg/kg |
| méthode | Valeur de littérature |      |       |

###### métasilicate de disodium pentahydraté

|         |     |      |              |
|---------|-----|------|--------------|
| Espèces | rat |      |              |
| DL50    |     | 1150 | à 1350 mg/kg |

###### fatty alcohol, ethoxylated

|         |     |      |       |
|---------|-----|------|-------|
| Espèces | rat |      |       |
| DL50    | >   | 2000 | mg/kg |

###### carbonate de sodium

|         |     |      |       |
|---------|-----|------|-------|
| Espèces | rat |      |       |
| DL50    |     | 2800 | mg/kg |

##### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

|          |                                                                                          |  |  |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| Remarque | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |  |  |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|

##### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

###### percarbonates de sodium

|         |       |      |       |
|---------|-------|------|-------|
| Espèces | lapin |      |       |
| DL50    | >     | 2000 | mg/kg |

## ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

méthode OCDE 402

### carbonate de sodium

Espèces

lapin

DL50

> 2000

mg/kg

### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

#### carbonate de sodium

Espèces

souris

CL 50

1,2

mg/l

Durée d'exposition

2

h

#### carbonate de sodium

Espèces

rat

CL 50

2,3

mg/l

Durée d'exposition

2

h

### Corrosion/irritation cutanée

évaluation

Corrosif

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

### Corrosion/irritation cutanée (Composants)

#### percarbonates de sodium

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation

Corrosif

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

### lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

#### percarbonates de sodium

Espèces

Oeil de lapin

évaluation

Irritant - risque de lésions oculaires graves

méthode

OCDE 405

### sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation (Composants)

#### percarbonates de sodium

Voie d'exposition

dermale

Espèces

cobaye

évaluation

non sensibilisant

méthode

OCDE 406

### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

### Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité reproductrice (Composants)

#### carbonate de sodium

Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

### Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

#### Exposition unique

Remarque Les critères de classification sont remplis.  
évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

#### exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### percarbonates de sodium

|                    |                     |      |
|--------------------|---------------------|------|
| Espèces            | Pimephales promelas |      |
| CL 50              | 70,7                | mg/l |
| Durée d'exposition | 96 h                |      |

##### métasilicate de disodium pentahydraté

|                    |                                   |      |
|--------------------|-----------------------------------|------|
| Espèces            | Poisson zèbre (Brachydanio rerio) |      |
| CL 50              | 210                               | mg/l |
| Durée d'exposition | 96 h                              |      |

##### fatty alcohol, ethoxylated

|         |                                |      |
|---------|--------------------------------|------|
| Espèces | cyprins dorés (Leuciscus idus) |      |
| CL 50   | 0,6                            | mg/l |

# ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

méthode DIN 38412, partie 15

## carbonate de sodium

Espèces Lepomis macrochirus  
CL 50 300 mg/l  
Durée d'exposition 96 h

## Toxicité pour les daphnies (Composants)

### percarbonates de sodium

Espèces Daphnia pulex  
CE50 4,9 mg/l  
Durée d'exposition 48 h

### percarbonates de sodium

Espèces Daphnia pulex  
NOEC 2 mg/l  
Durée d'exposition 48 h

### métasilicate de disodium pentahydraté

Espèces Daphnia magna  
CE50 1700 mg/l  
Durée d'exposition 48 h

### fatty alcohol, ethoxylated

CL 50 1,2 mg/l  
méthode DIN 38412, partie 11

## carbonate de sodium

Espèces Ceriodaphnia spec  
CE50 200 à 227 mg/l  
Durée d'exposition 48 h

## Toxicité pour les bactéries (Composants)

### percarbonates de sodium

Espèces boue activée  
CE50 466 mg/l  
Durée d'exposition 30 min

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### La dégradabilité facile (Composants)

fatty alcohol, ethoxylated

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

**Indications générales**

non déterminé

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**12.7. Autres effets néfastes****Indications générales**

non déterminé

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

|                     |           |                                                                      |
|---------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------|
| Code de déchets CEE | 18 01 06* | produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses |
| Code de déchets CEE | 20 01 29* | détergents contenant des substances dangereuses                      |

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballages contaminés**

|                     |          |                                   |
|---------------------|----------|-----------------------------------|
| Code de déchets CEE | 15 01 02 | emballages en matières plastiques |
|---------------------|----------|-----------------------------------|

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

|                     |           |                                                                                              |
|---------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code de déchets CEE | 15 01 10* | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |
|---------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

|                                                    | Transport terrestre<br>ADR/RID                                                     | Transport maritime<br>IMDG/GGVSee                                                   | Transport aérien                                                                     |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Code de restrictions en tunnels                    | E                                                                                  |                                                                                     |                                                                                      |
| Code IMDG «groupes de séparation»                  |                                                                                    | 18 Alcalis                                                                          |                                                                                      |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification        | 3253                                                                               | 3253                                                                                | 3253                                                                                 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | TRIOXOSILICATE DE DISODIUM                                                         | DISODIUM TRIOXOSILICATE                                                             | DISODIUM TRIOXOSILICATE                                                              |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        | 8                                                                                  | 8                                                                                   | 8                                                                                    |
| Carte pour désignation du danger                   |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage                           | III                                                                                | III                                                                                 | III                                                                                  |
| Quantité limitée                                   | 5 kg                                                                               | 5 kg                                                                                |                                                                                      |
| Les catégories de transport                        | 3                                                                                  |                                                                                     |                                                                                      |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                 |                                                                                    | no                                                                                  |                                                                                      |

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de blanchiment oxygénés

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

## ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)  
Remarque

WGK 1  
classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

### COV

COV (CE) 0 %

### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

|               |      |
|---------------|------|
| Skin Corr. 1B | H314 |
| Eye Dam. 1    | H318 |
| STOT SE 3     | H335 |

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

|      |                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| H272 | Peut aggraver un incendie ; comburant.                                           |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux.                                              |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                        |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.            |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                 |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                         |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                                            |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                     |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

|                   |                                                                                            |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4      | Toxicité aiguë, Catégorie 4                                                                |
| Aquatic Acute 1   | Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1                                         |
| Aquatic Chronic 3 | Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3                                    |
| Eye Dam. 1        | Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                                      |
| Eye Irrit. 2      | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                           |
| Met. Corr. 1      | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1                       |
| Ox. Sol. 3        | Matière solide comburante, Catégorie 3                                                     |
| Skin Corr. 1B     | Corrosion cutanée, Catégorie 1B                                                            |
| Skin Irrit. 2     | Irritation cutanée, Catégorie 2                                                            |
| STOT SE 3         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association

## ProCare Lab 11 AP

Version: 5 / FR

remplace la version: 4 /  
FR

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

CAS: Chemical Abstracts Service  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
IBC: Intermediate Bulk Container  
OEL: Occupational exposure limit  
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)  
IMO: International Maritime Organization  
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals  
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals  
UN: United Nations

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.